

L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



CIRCULAIRE 025-25
Le 19 février 2025

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL
SilverCrest Metals Inc. (SIL - SIL1)
Plan d'arrangement (Suivi)

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que suivant les informations de la circulaire No. 024-25 et de l'avis aux membres No. 2025-028 publiés le 18 février 2025, le prix de fermeture de Coeur Mining Inc. (NYSE: CDE) en date du 18 février 2025, est fixé à 6,43\$ US par action.

En conséquence, le nouveau livrable par contrat SIL1 sera le suivant :

NOUVEAU LIVRABLE i) 160 actions ordinaires de Coeur Mining Inc. (CDE); et
PAR CONTRAT SIL1 : ii) une considération en espèces de 1,41\$ US équivalente à 0.22 (100 x 0.0022) actions ordinaires de Coeur Mining Inc. (basé sur le prix de fermeture de CDE le 18 février 2025).

Tout autre détail du rajustement compris dans la circulaire No. 024-25 et dans l'avis aux membres No. 2025-028 demeurent inchangés.

La portion en espèces du livrable demeurera fixe de façon permanente en tant que livrable de l'option et ne variera pas.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des activités d'exploitation de la CDCC.

Patrick Desjardins
Directeur - Opérations de Marchés Dérivés